

L'Europe : Catalyseur des droits de l'homme au Sud de la Méditerranée? (Etude de cas : L'Egypte)
Nadine ABDALLA

Researcher at Arab Forum for Alternatives (AFA), Phd candidate at Institut d'Etude Politique (IEP) de Grenoble, France
e-mail: n.abdalla@afaegypt.org



Arab Forum for Alternatives Papers – Reform- International- Policy Recommendation

مما لا شك فيه أن الإتحاد الأوروبي قد ربط نشر الديمقراطي في منطقة جنوب المتوسط بنشر حقوق الإنسان و الحفاظ عليها، محاولة بذلك إحداث تحول ديمقراطي شبيه بذلك الذي حدث في دول أوروبا الشرقية وقت دخولها الإتحاد الأوروبي. و لتحقيق ذلك وضعت حزمة من السياسيات كالمشروطة الإيجابية و دعم المجتمع المدني و غيرها من السياسيات. يتناول الكاتب تلك السياسيات بالتحليل محاولاً إبراز أهم حدودها و أسباب قلة تأثيرها علي أرض الواقع.



Il n'est guère surprenant de mentionner que la politique euro-méditerranéenne ainsi que la politique de voisinage européenne établit un lien important et visible entre protection des droits de l'homme et réalisation d'une transition démocratiqueⁱ. Le but de cette politique étant de réaliser au sein des pays du Sud de la méditerranée une transition démocratique similaire à celle effectuée par les pays de l'Europe de l'Est lors de leur intégration au sein de l'UE. Dans ce cadre, la question à laquelle cette étude propose de répondre est la suivante : **Quelles limites voient les politiques européennes en matière de promotion de la démocratie et des droits de l'homme ?** Pour répondre à cette question j'essaierai d'évaluer et d'analyser d'une manière brève les instruments qui furent utilisés par la politique de voisinage européenne- pour réaliser cet objectif, tout en prenant l'Egypte comme cas d'Etude ou plutôt comme grille d'évaluation.

Premièrement : Objectives vagues et mesures imprécises:

La nouvelle idée introduite par la PVE et qui est de mettre en place des « Bench marks », c'est-à-dire, des mesures précises qui doivent être mises en œuvre pour réaliser certains objectifs relatifs aux droits de l'homme et aux réformes politiques - bien qu'elles soient une idée très efficace du point de vue théorique – est devenue obsolète et inefficace lors de son application sur le terrain et cela à cause des raisons suivantes : 1- Les plans d'actions ont mentionné les objectifs qu'il fallait atteindre dans certains domaines relatifs aux droits de l'homme tel que : « le développement de la société civile », « la liberté de presse », « protection des droits de la femme »...etc. or ces objectives ont été formulé d'une manière tout à fait vague sans aucune clarification des mesures qui doivent être mise en œuvre pour pouvoir réaliser ces objectifs.ⁱⁱ La conséquence étant donc un document imprécis et qui laisse le gouvernement à sa guise sans agenda précis. 2- Les priorités des réformes relatives aux droits de l'homme mentionnées au sein des plans d'actions n'étaient pas conformes avec les besoins urgents du pays. Ainsi, les priorités des réformes relatives aux droits de l'homme étaient tout à fait différentes de celles citées par le « Country Strategy Paper » (Le « Country Strategy Paper » étant le papier regroupant des informations établies par les délégations de la Commission européenne dans les pays concernés). Exemple concret : La torture et la détention sans raison légale et qui fut d'ailleurs citée dans le « Country Strategy Paper » comme étant une des principales violations des droits de l'homme en Egypte, ne fut en aucune manière mentionnée au sein du plan d'actionⁱⁱⁱ, causant ainsi une grande déception à une partie non négligeable de la société civile

égyptienne. L'UE s'est trouvée en fait, face à un jeu à somme nul : ou bien insister à faire ratifier un plan d'action plus au moins strict en matière des réformes politiques et des droits de l'homme au risque de voir échouer des négociations déjà très longues et très difficiles avec un pays d'une grande importance stratégique comme l'Égypte ou bien accepter de ratifier le plan d'action comme tel au risque de voir diminuer sa crédibilité en tant que promoteur ou catalyseur des droits de l'homme. Sans doute, cette situation a remis en cause le principe de « différenciation » que la politique de voisinage voulait voir appliquer à travers la mise en place de priorités de réformes différentes avec chacun des partenaires. Ainsi, ce principe s'est vu, en revanche, transformer en « un double standard ». D'où le dilemme auquel doit faire face la PVE : Faut-il choisir la flexibilité au risque de perdre la crédibilité ou bien choisir la consistance au risque de perdre l'efficacité ?

. Deuxièmement : Inefficacité du principe de la conditionnalité positive :

Si l'objectif de la politique de voisinage est d'aider les pays du Sud de la méditerranée à réaliser une transition démocratique similaire à celle effectuée par les pays de l'Europe de l'Est lors de l'élargissement de l'UE et de leur intégration en son sein, la réalité est en revanche contraire avec cet objectif et cela est dû à deux raisons : 1) La nature même des régimes actuellement en place dans les pays du Sud de la méditerranée et l'absence de volonté d'entreprendre des réformes politiques par ces derniers, contrairement au pays de l'Europe de l'Est.^{iv} C'est pourquoi, « la « conditionnalité positive » qui fut une stratégie efficace avec les pays de l'Europe de l'Est, est en revanche inefficace avec des régimes déjà réticents à établir des réformes significatives. 2) L'absence de vrai stimulant à la réforme offert par l'UE. Ainsi, le principe de « la conditionnalité positive », comme instrument essentiel au sein de la PVE voit ces limites à cause de deux raisons : 1- Ce principe se voit paradoxalement incapable d'offrir aux pays arabes ce dont ils ont besoin le plus : L'accès au marché européen et la libre circulation de la main-d'œuvre.^v De ce fait, cette politique contrairement à ses prétentions offre beaucoup moins que « Tout sauf les institutions » et par suite ne peut pas servir de « carotte » pour la mise en place de vraies réformes. 2- Certains pays comme l'Égypte ne sont pas dépendant commercialement du marché européen et par suite ont besoin de plus de stimulant pour entreprendre des réformes significatives, d'autant plus que le régime égyptien n'hésite pas à diversifier ses relations économiques avec certains pays d'une importance non négligeable sur la scène internationale tel que la Chine. 3- Le principe de la « conditionnalité positive » pour être effectif doit être accompagné d'une « conditionnalité négative ». Cette dernière étant déjà

présente dans l'accord d'association sous la forme de la « clause de suspension » (et qui ne fut jamais appliquée), doit être mise en exécution, sinon le principe du « Benchmarking » perdrait de sens.^{vi} Certes, on est conscient du fait que l'application du principe de la « conditionnalité négative » se heurte lors de son application sur le terrain à beaucoup de problèmes diplomatiques surtout lorsqu'on a affaire à des « régimes amis », tel que le régime égyptien et qui partage avec les pays européens certains intérêts stratégiques. D'où la présence d'un autre dilemme auquel doit faire face la politique européenne : Comment faut-il faire pression pour démocratiser voire changer des « régimes amis », sans sacrifier ses propres intérêts ?

Troisièmement : Une tendance à confondre libéralisation et démocratisation :

La PVE ainsi que le processus de Barcelone ont montré qu'il existe une tendance à :

1- Mettre dans le même paquet des termes qui n'ont pas du tout le même sens tel que : Promotion des droits de l'homme, démocratisation et libéralisation. Or, comme l'explique Philippe Schmitter dans son ouvrage : « La libéralisation politique ne doit en aucune manière être considérée comme étant un premier pas vers la réalisation d'une transition démocratique ».^{vii}

2- Etablir un lien entre promotion des droits de l'homme et réalisation d'une transition démocratique. Une logique qui mérite d'ailleurs une révision pour les raisons suivantes :

1) Cette logique fait surgir le risque d'oublier pour toujours la question des réformes politiques et de se restreindre à la question des droits de l'homme, une question qui ne présente aucun défi pour des « autocraties libéralisées »^{viii}, car ces derniers, en mettant en place des mesures plus ou moins libérales (même en matière des droits de l'homme) réussissent à consolider leur autoritarisme et par suite ne réalisent aucune transition démocratique. De ce fait la favorisation des droits de l'homme ou de certains d'entre eux ne sert que de stratégie de « survie au régime »^x.

2) Si la démocratie favorise la protection des droits de l'homme, en revanche la protection des droits de l'homme ne conduit pas à la démocratie car cette dernière ne change en rien la structure autoritaire du pouvoir. De ce fait, le lien entre droits de l'homme et démocratie émane d'une observation correcte mais d'une logique erronée.^x C'est pourquoi, cette logique présente le risque de voir de plus en plus mettre en place des réformes de façade qui ne changent en rien les rapports de force existant au sein du régime. Ainsi, la manière ambivalente avec laquelle fut formulé le plan d'action avec l'Egypte en matière des réformes politiques prouve le succès

du régime égyptien à maintenir une sorte de « soft autoritarisme » capable de tout changer pour ne rien changer.

Quatrièmement : Une vision romantique de la société civile ?

Sans doute, un financement très important a été offert par l'UE aux organisations de la société civile, surtout les ONG ayant rapport avec les droits de l'homme, dans le cadre de « l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'homme » (EIDHR). Certainement, ces financements ont été indispensables pour la mise en place de beaucoup de projets intéressants sur le terrain, et même plus sans cette aide extérieure ces projets n'auraient jamais vu le jour. Or le problème se manifeste dans le fait que ces projets émanant d'une volonté d'application d'une stratégie indirecte de la promotion de la démocratie^{xi}, sont incapables d'effectuer un changement significatif sur le chemin de la démocratisation du pays^{xii}, d'autant plus qu'elle émane dans beaucoup de cas d'une « vision romantique » de la société civile^{xiii}. Sans doute si l'UE est partisane d'une telle approche, c'est parce qu'elle est consciente de l'instabilité que pourraient engendrer les dynamiques de démocratisation à court terme (que l'on raisonne en termes d'ouvertures politiques ou plus radicalement de changement de régime)^{xiv}, et par suite elle opte pour une approche plus graduelle. Pour que cette dernière soit efficace, les organisations de la société civile ont besoin en fait de trois conditions : ١- Un certain degré de maturité et une certaine autonomie vis-à-vis du régime en place. ٢- Un agenda précis de militance. ٣- Une capacité à établir des coalitions avec d'autres secteurs de la société civile.^{xv} Du coup, surgit la question suivante : Dans quelle mesure ces conditions sont-elles existantes dans les pays du Sud de la méditerranée et à quel point ces organisations peuvent-elles produire des changements réels et significatifs ?



Arab Forum for Alternatives (AFA) is an organization that works for a society in which democratic culture prevails, for a society capable of protecting its rights and defending such rights through a democratic movement built on a scientific ground which safeguards the concept itself from being abused. This will be implemented by providing a space for experts, activists and researchers in the field of civil society who are interested in issues related to the reform/change process in the Arab region, and who have alternative visions seeking to put forward in a scientific and practical way aiming the development of their societies on the basis of Justice, Democracy and Human Rights values.

منتدى البدائل العربي للدراسات مؤسسة تعمل من أجل مجتمع تسود فيه قيم و ثقافة الديمقراطية، في مجتمع قادر على حماية حقوقه والدفاع عنها من خلال حركة ديمقراطية مبنية على أساس علمي يحول دون استغلال المفهوم وتفريغه من مضمونه الحقيقي. ذلك من خلال توفير مساحة لتلاقي الخبراء والنشطاء والباحثون في مجال مجتمع المدني المهتمون بقضايا التغيير والإصلاح في المنطقة العربية، ويملكون رؤية بديلة يسعون ل طرحها بشكل علمي وعملي لتطوير مجتمعاتهم على أساس قيم العدالة والديمقراطية وحقوق الإنسان

➤ **Objectives:**

- Providing alternative visions for Arab society development based on scientific basis related to the reality on the ground.
- Linking both academic and activist dimensions of civil society and related concepts.
- Linking civil society work with the Arab region's reality, and establishing accountability value.
- Developing mechanisms to network with international institutions working on reform/change issues.

أهداف العمل:

- طرح رؤية بديلة لتطور المجتمعات العربية مبنية على أساس علمي مرتبط بالواقع العملي.
- الربط بين البعدين الأكاديمي والميداني للمجتمع المدني و المفاهيم المرتبطة به.
- ربط عمل المجتمع المدني بواقع المجتمع العربي، وترسيخ مبدأ المحاسبة.
- تنمية آليات للاشتباك مع المؤسسات الدولية المرتبطة بمجالات التغيير/الإصلاح.

➤ **AFA Papers:**

AfA papers tackles Different subjects related to its fields of work , such as Civil Rights, Reform & Democracy -Civil society and Social movements - Economic development & Socioeconomic rights- International relations & Globalization. This subject are divided to geographical regions, Egypt, Arab region, euro Mediterranean and international. The papers take the form of: studies, policy outlooks, policy recommendation, or Experiences.

أوراق منتدى البدائل العربي:

تتناقش أوراق المنتدى الموضوعات المرتبطة بمجالات عمله مثل الحقوق المدنية والإصلاح والديمقراطية- المجتمع المدني والحركات الاجتماعية- التنمية الاقتصادية والحقوق الاقتصادية والاجتماعية- العلاقات دولية والعولمة. هذه الموضوعات مصنفة لمناطق جغرافية ، مصر، والمنطقة العربية، و المنطقة الأورو متوسطية و أخيرا دولي. تأخذ الأوراق شكل دراسات أو أوراق تحليل سياسات، أو أوراق توصية سياسية أو خبرات.

➤ **Contacts:**

AFA is registered as a limited liability company, under Registration No. ٣٠٧٤٣.

- Address : ٣ EL Sheikh EL Maraghi St. App ٩٣ – Agouza- Giza- Egypt
 - Tele- Fax: +٢٠٢- ٣٣٣٥٩٨٥٢
 - Mob: +٢-٠١٨٤٨٤٠١٣٠
 - E-mail: info@afaegypt.org
 - Website: www.afaegypt.org
- Website on e-joussour Civil Society Portal:
<http://www.e-joussour.net/en/node/٨٨٦>

اتصل بنا

"المنتدى العربي للبدائل" مسجل قانوناً كشركة ذات مسئولية محدودة (س.ت. ٣٠٧٤٣)

- العنوان: ٣ شارع الشيخ المراغي - شقة ٩٣ العجوزة - الجيزة - جمهورية مصر العربية
- تليفاكس: +٢٠٢ ٣٣٣٥٩٨٥٢
- بريد الكتروني: info@afaegypt.org
- الموقع الالكتروني: www.afaegypt.org
- الصفحة على بوابة جسور: <http://www.e-joussour.net/en/node/٨٨٦>

ⁱ Voir : Concept Paper of the second EuroMeSCo Sub-regional Seminars on Civil Society, Human Rights and Democracy- April 2007

ⁱⁱ BALAFOUR Rosa and MISSIROLI Antonio, Reassessing the European Neighborhood Policy, *European Policy Center(EPC) Issue, Paper No. 04*, June 2007, p 18

ⁱⁱⁱ Ibid, pp 19-20

^{iv} Ibid, p 10

^v YOUNGS Richard, Ten years of the Barcelona Process: A Model for Supporting Arab Reform?, *Fondation des relations internationales et du dialogue extérieur (FRIDE) Working Paper 7*, Janvier 2000, p 4

^{vi} SUMACHER Tobias, DEL SARTO Raffaella, DRISS Ahmed and LANNON Erwan, Benchmarking Democratic Development in Euro- Mediterranean Area : Conceptualizing Ends, means and Strategies, *EuroMeSCO Annual Report 2007*, Mai 2007, p 62

^{vii} Voir: SCHMITTER Philippe and O'DONNELL Guillermo, *Transition From Authoritarian Rule : Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, John Hopkins University Press, 1986

^{viii} Pour plus d'informations sur les autocraties libéralisées. Voir : BRUMBERG Daniel, The Trap of Liberalized Autocracy, *Journal of Democracy*, Volume 13, n 4, October 2002, pp 67-77

^{ix} Cette idée a été formulée par Daniel Burmberg. Voir : Burmberg Daniel, *L'enjeu démocratique au Moyen Orient*, Michallon, 2003, p 44-48

^x CAROTHERS Thomas and OTTAWAY Marina, Middle East Democracy, *Foreign Policy*, novembre -decembre 2004, p 27

^{xi} CAROTHERS Thomas, Is Gradualism Possible? Choosing a Strategy for Promoting Democracy in the Middle East, dans CAROTHERS Thomas (Dir), *Critical Mission: Essays on Democracy Promotion*, op.cit, 243-240

^{xii} YOUNGS Richard, European Uncertain Pursuit of Middle East Reform, *Carnegie Papers*, Middle East Series, n 0, juin 2004, p 13

^{xiii} Ce point a été développé par Thomas Carothers : Voir : CAROTHERS Thomas, *Aiding Democracy abroad : The learning Curve*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace

^{xiv} SCHMID Dorothee, Le partenariat, une méthode européenne de démocratisation en Méditerranée, *Politique Etrangère*, n 3, automne 2000, p 002

^{xv} HAWTHORNE Amy, Middle East Democracy : Is Civil Society The Answer ?, *Carnegie Papers*, Democracy and Rule of Law, n 44, Mars 2004